



Direction des Affaires Juridiques  
et des Assemblées

Hôtel de Ville et d'Agglomération  
Place du Théâtre – BP 829  
85021 La Roche-sur-Yon Cedex  
Tél. : 02 51 47 47 47

## Arrêté n° 2025-Ville-0980

### Le Maire,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-19,

**Considérant** la nécessité d'assurer le fonctionnement normal de l'Administration.

Sur proposition de la Directrice générale des services,

### Arrête

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Monsieur Laurent FAZILLEAU, Responsable du Centre Municipal de Restauration**, dans le cadre de ses attributions pour les actes suivants :

**Pièces comptables :**

- bons de commande d'un montant inférieur à 4000 € H.T..

**Gestion du personnel :**

- désignations des agents dans le cadre du Service Minimum d'Accueil.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Laurent FAZILLEAU, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par **Sébastien BRUNET, Directeur de l'Education**.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Laurent FAZILLEAU et de Sébastien BRUNET, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par **Cécile DALAIS, Directrice générale adjointe des services mutualisée, responsable du Pôle Services à la Population**.

**Article 4 :** La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 10/07/2025

Le Maire,  
Luc BOUARD

Signé numériquement le 10/07/2025  
par BOUARD Luc  
Maire



*Le Maire*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal Administratif précité peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*